

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE**2/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 12
Pour 12
Contre 0
Abstention 0

Séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six,
et le vingt-sept février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, PAOLINI, BENVENUTI et Mesdames SEBASTIANI, GUARDINI, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, LOUIS.

Procurations : Mme ROVERER à Mr OLMETA, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI

Absents : Mr FEYDEL, MORELLI, PANZA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI et Mesdames PONZEVERA, VOLELLI

Mme SEBASTIANI Edtih a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION
23/02/2026DATE AFFICHAGE
02/03/2026Objet de la délibération :**CREATION D'EMPLOIS DEPENDANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES PORTS DE PLAISANCE**

Le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier émanant du contrôle de légalité des services préfectoraux, en date du 19 janvier 2026, par lequel il est demandé de procéder à la réformation de la délibération relative au recrutement des personnels temporaires.

Le port de plaisance est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, la création d'emploi non permanent ne relève pas du droit public.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir de modifier la délibération susvisée.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil, oui l'exposé du Maire et à la lecture du courrier préfectoral,

- **DECIDE** de créer :

- 1 emploi permanent d'agent administratif d'accueil
- 1 emploi permanent d'agent portuaire technique
- 40 emplois non permanents d'agents portuaires saisonnier d'accueil et de nettoyage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.